

CHARTRE DU BAR À CHIEN (B.A.C) 2026-2027

Association **pattes"minutes**

Siège : 1201 Genève, Suisse

E-mail : info@pattesminutes.ch | Site web : <https://www.pattesminutes.ch>

IDE : CHE-247.481.263

1. PREAMBULE

Le présent règlement a pour but de définir les règles d'accès, d'hygiène, de sécurité et de comportement au sein de la structure B.A.C bar à chien (*Dog Daycare*) gérée par l'association **pattes"minutes** à Genève. Il s'applique à tous les membres, bénévoles et aux propriétaires de chiens (ci-après « les Usagers »).

2. CONDITIONS D'ADMISSION DES CHIENS

Pour être admis au sein du B.A.C (bar à chien), chaque chien doit impérativement remplir les critères suivants :

- Identification : Le chien doit être porteur d'une puce électronique valide et être correctement enregistré dans la base de données Suisse **Amicus SA**.
- Santé et Vaccination : Le carnet de vaccination doit être à jour (vaccins obligatoires : maladie de Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose) et idéalement contre la toux du chenil. Le chien doit être traité contre les parasites internes (vermifugés) et externes (traités puces/tiques).
- Évaluation : L'association se réserve le droit de refuser, sans motifs, tout chiens qui aurait un comportement anormal et un test de sociabilité sera effectué si un comportement insociable intervient.
- Stérilisation / Chaleurs : Les femelles en période de chaleurs ne sont pas acceptées et l'association se réserve le droit de refuser les mâles entiers s'ils présentent un comportement hypersexuel ou agressif.

3. HORAIRES, ARRIVÉES ET DÉPARTS

- Horaires d'ouverture : Le B.A.C (bar à chien) est ouvert du *Mardi* au *Vendredi* de 09h30 à 18h00 et le *Samedi* de 10h00 à 13h00.
- Dépose des chiens : Dès 09h30 et durant les heures d'ouvertures. Aucun accueil ne sera fait en dehors de ces plages horaires.
- Récupération des chiens : Durant les heures d'ouvertures et à l'heure décidée au préalable au B.A.C.
- Retards : Tout retard non signalé, aussi bien à l'heure définie lors de la venue, et au-delà de l'heure de fermeture entraînera une pénalité financière de **8 CHF** par tranche de 15 minutes entamée.

4. HYGIÈNE ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Conformément à la législation sur la protection des animaux en Suisse :

- Espace de repos : Chaque chien dispose d'un accès à un espace de repos, sec et adapté à sa taille.
- Activités : Les chiens bénéficient de périodes de jeux supervisées et avec nos bénévoles. Aucune sortie.
- Alimentation : Eau à volonté. Les chiens doivent être nourris au préalable par leur propriétaire, aucune friandises ne sera données pour des normes d'hygiène et pour éviter des jalousies entre les chiens.

5. GESTION DES URGENCES MÉDICALES ET INCIDENTS

- Maladie ou blessure : En cas de suspicion de maladie ou de blessure survenant durant la garde, l'association contacte immédiatement le propriétaire. Chien blessés et/ou malade sont interdit le temps de leur rétablissement.
- Urgence vitale : En cas d'urgence absolue, l'association est autorisée à conduire immédiatement l'animal chez le vétérinaire partenaire : **Clinique vétérinaire Vetelys à Blandonnet, Genève** ou au **service d'urgence vétérinaire** disponible.
- Frais : Tous les frais vétérinaires engagés pour l'animal restent à la charge exclusive de son propriétaire.

6. RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCES

- **RC Propriétaire** : Le propriétaire atteste avoir souscrit à une Assurance Responsabilité Civile (RC) privée couvrant les dommages causés par son chien à des tiers, à d'autres animaux ou au matériel de l'association. Une copie de l'attestation peut être demandée/exigée.
- **RC Association** : L'association est couverte par une assurance RC professionnelle pour les fautes découlant directement de la garde de l'animal. Toutefois, elle décline toute responsabilité en cas de blessure inhérente aux jeux normaux entre chiens (égratignures, petites morsures de jeu, etc.).

7. CONDITIONS FINANCIÈRES ET ANNULATIONS

- **Tarifs** : Les tarifs et, avantages liés aux abonnements/cotisation, du B.A.C (dès 15 minutes, 1 heure, 4 heures consécutives maximum, nos abonnements et cotisation) sont fixés par le comité de l'association et détaillés dans le tableau ci-dessous.

tarifs basics		abonnements		cotisation	
15 minutes	15 CHF	abo. MINI	500 CHF	coti. MEMBRE	200 CHF
1heure	50 CHF		-7% + 4h offertes		-5% de rabais
4 heures max (forfait consécutif)	180 CHF	abo. LIGHT	900 CHF	--	--
--	--		-10% + 8h offertes	--	--

- **Annulation RDV réservé** : Toute absence ou annulation à un rendez-vous pris à l'avance (réservation) via notre site internet doit être communiquée au minimum **1 heure à l'avance** par email, téléphone ou via notre site internet/réseaux sociaux. Passé ce délai, la durée de garde initialement prévue sera intégralement due et facturée.

8. PROTECTION DES DONNÉES (LPD)

- Les informations personnelles collectées sur les membres et leurs animaux (coordonnées, genre, données simples du chien) sont traitées de manière confidentielle et dans le strict respect de la Loi fédérale sur la Protection des Données (LPD).
- Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers comme stipuler dans notre politique de confidentialité, disponible sur notre site internet ou sur simple demande par email à l'association.

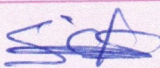
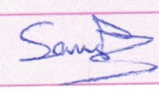
9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- L'adhésion à l'association (abonnements ou cotisation) et le dépôt de l'animal impliquent l'acceptation sans réserve de la présente charte intérieure.
- En cas de non-respect **répété** des règles (agressivité du chien, retards systématiques, non-paiement, etc.), le Comité de l'association se réserve le droit d'exclure le membre et de refuser l'animal définitivement au B.A.C.

Fait à Genève, le 11.09.2026

Signatures (avec mention "lu et approuvé") :

Le Comité :

Schreiber Laure	Benghalia Samy
Présidente	Membre Comité
Signature: <i>lu et approuvé</i> 	Signature: <i>lu et approuvé</i> 

PATTES' MINUTES
- ASSOCIATION -
1201 GENEVE
247.481.263
INFO@PATTESMINUTES.CH